



PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS
DIRECTION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES
BUREAU DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
ET DE L'ENVIRONNEMENT
DPI-BPUPE-SUP-AC-2017

OPÉRATIONS MENÉES PAR L'INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE (IGN)

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE PÉNÉTRER DANS LES PROPRIÉTÉS PRIVÉES SITUÉES DANS LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

LA PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code pénal ;

VU le code de justice administrative ;

VU le code forestier ;

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi n°43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ;

VU le décret du 29 janvier 2015 portant nomination de Madame Fabienne BUCCIO en qualité de Préfète du Pas-de-Calais (hors classe) ;

VU le décret du 21 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Marc DEL GRANDE, administrateur civil hors classe, sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-10-135 du 24 juillet 2015 modifié portant délégation de signature à Monsieur Marc DEL GRANDE, secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

VU la demande, en date du 10 novembre 2016, présentée par le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) à l'effet d'autoriser ses agents et ceux des entreprises travaillant pour son compte, à pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais, afin de permettre la mise en œuvre de leurs missions, à savoir les opérations nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques ainsi que les opérations relatives à l'inventaire forestier national ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Les agents de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) ainsi que ceux des entreprises déléguées par ses soins, sont autorisés, sous réserve des droits des tiers, à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (sauf à l'intérieur des maisons d'habitation) et dans les bois soumis au régime forestier, afin d'y procéder à toutes opérations de géodésie, de nivellement, de gravimétrie, de stéréopréparation, de levée des données, de révision des cartes et de l'inventaire forestier national. Ils pourront également y planter des balises, y établir des jalons, piquets, bornes ou repères, y pratiquer des travaux nécessaires et autorisés par la loi, y procéder à des relevés topographiques ainsi qu'à des travaux de bornage et d'arpentage et autres opérations que l'exécution de leurs missions rendra nécessaire.

Ces opérations seront effectuées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Pas-de-Calais dont la liste est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera affiché dans les mairies de l'ensemble des communes du département au moins dix jours avant la mise en œuvre des opérations sur leur territoire respectif et pendant toute sa durée. Un certificat constatant l'accomplissement de cette formalité sera dressé par les soins des Maires intéressés et retourné à Madame la Préfète du Pas-de-Calais (DPI/BPUPE/SUP).

Cet arrêté sera en outre inséré au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture du Pas-de-Calais.

ARTICLE 3 :

Les personnes désignées à l'article 1^{er} et à qui le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) aura délégué ses droits, ne sont pas autorisées à pénétrer à l'intérieur des maisons d'habitation.

Elles devront être munies d'une copie du présent arrêté qui devra être présentée à toute réquisition et elles ne pourront s'introduire dans les propriétés privées qu'après l'accomplissement des formalités prescrites à l'article 1^{er} de la loi du 29 décembre 1892 modifiée et rappelées ci-après :

- dans les propriétés privées non closes, qu'à l'expiration d'un délai d'affichage de dix jours du présent arrêté en mairie de la commune concernée ;
- dans les propriétés privées closes, qu'à l'expiration d'un délai de cinq jours à compter de la notification individuelle du présent arrêté au propriétaire ou, en son absence, au gardien de la propriété. Le délai de cinq jours ne comprend ni le jour de la notification, ni celui de la mise à exécution. À défaut de gardien connu dans la commune, le délai ne court qu'à partir de la notification au propriétaire faite en mairie. Ce délai expiré, si personne ne se présente pour permettre l'accès, les agents pourront entrer avec l'assistance du Juge du Tribunal d'Instance.

ARTICLE 4 :

Il ne pourra être abattu d'arbres fruitiers, d'ornements ou de haute futaie ou causé tout autre dommage, avant qu'un accord amiable ne soit établi sur leur valeur ou à défaut de cet accord, qu'il n'ait été procédé à une constatation contradictoire destinée à fournir les éléments nécessaires pour l'évaluation des dommages.

À la fin de l'opération, les indemnités qui pourraient être dues pour dommage causé aux propriétés privées, par les personnes visées à l'article 1^{er}, seront à la charge de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN). À défaut d'accord amiable entre cette administration et le propriétaire, elles seront fixées par le Tribunal Administratif de LILLE.

ARTICLE 5 :

Défense est faite aux propriétaires d'apporter aux agents chargés des études aucun trouble ni empêchement et de déranger les différents piquets et repères, balises ou jalons servant au tracé qui seront établis dans leur propriété et placés sous la garde de l'autorité municipale.

La destruction, la détérioration ou le déplacement des piquets, repères, balises ou jalons donneront lieu à l'application des dispositions de l'article 6 de la loi du 6 juillet 1943 et de l'article 322-2 du code pénal.

ARTICLE 6 :

Les propriétaires et habitants des communes du département, sont invités à prêter aide et assistance aux personnes effectuant les études et travaux.

Les Maires de ces communes seront invités à prêter leur concours, et au besoin, l'appui de leur autorité pour écarter les difficultés auxquelles pourrait donner lieu l'exécution des opérations envisagées.

En cas d'opposition à ces opérations, il est enjoint aux agents de la force publique d'intervenir pour assurer l'exécution des dispositions qui précèdent.

ARTICLE 7 :

La présente autorisation est délivrée pour une durée de cinq ans.

Elle sera néanmoins périmée de plein droit si elle n'est pas suivie d'exécution dans les six mois de sa date.

ARTICLE 8 :

Cet arrêté peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de son affichage, pour les tiers, devant le Tribunal Administratif de LILLE – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS 62 039 – 59 014 LILLE Cedex.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux, pour le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, auprès de la Préfète du Pas-de-Calais.

ARTICLE 9 :

Le Secrétaire Général de la préfecture du Pas-de-Calais, le Directeur Général de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN), les Maires des communes du département du Pas-de-Calais, le Commandant du Groupement de Gendarmerie Départementale, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRAS, le

- 6 JAN. 2017

Pour la Préfète,
le Secrétaire Général,

Marc DEL GRANDE

*Copie pour information à Madame la Sous-Préfète de LENS
et Messieurs les Sous-Préfets de BÉTHUNE, BOULOGNE-SUR-MER, CALAIS, MONTREUIL-SUR-MER et SAINT-OMER.*

LISTE DES COMMUNES DU DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE
ABLAINZEVELLE
ACHEVILLE
ACHICOURT
ACHIET-LE-GRAND
ACHIET-LE-PETIT
ACQ
ACQUIN-WESTBECOURT
ADINFER
AFFRINGUES
AGNEZ-LES-DUISANS
AGNIERES
AGNY
AIRE-SUR-LA-LYS
AIRON-NOTRE-DAME
AIRON-SAINT-VAAST
AIX-EN-ERGNY
AIX-EN-ISSART
AIX-NOULETTE
ALEMBON
ALETTE
ALINCTHUN
ALLOUAGNE
ALQUINES
AMBLETEUSE
AMBRICOURT
AMBRINES
AMES
AMETTES
AMPLIER
ANDRES
ANGRES
ANNAY
ANNEQUIN
ANNEZIN
ANVIN
ANZIN-SAINT-AUBIN
ARDRES
ARLEUX-EN-GOHELLE
ARQUES
ARRAS
ATHIES
LES-ATTAQUES
ATTIN
AUBIGNY-EN-ARTOIS
AUBIN-SAINT-VAAST
AUBROMETZ
AUCHEL
AUCHY-AU-BOIS
AUCHY-LES-HESDIN
AUCHY-LES-MINES
AUDEMBERT
AUDINCTHUN
AUDINGHEN
AUDREHEM
AUDRESSELLES
AUDRUICQ
AUMERVAL
AUTINGUES
AUXI-LE-CHATEAU
AVERDOINGT
AVESNES
AVESNES-LE-COMTE
AVESNES-LES-BAPAUME
AVION
AVONDANCE
AVROULT
AYETTE
AZINCOURT
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES
BAILLEUL-LES-PERNES
BAILLEULMONT
BAILLEUL-SIRE-BERTHOULT
BAILLEULVAL
BAINCTHUN
BAINGHEN
BAJUS
BALINGHEM
BANCOURT
BAPAUME
BARALLE
BARASTRE
BARLIN
BARLY
BASSEUX
BAVINCOURT
BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM
BAZINGHEN
BEALENCOURT
BEAUDRICOURT
BEAUFORT-BLAVINCOURT
BEAULENCOURT
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN
BEAUMETZ-LES-AIRE
BEAUMETZ-LES-CAMBRAI
BEAUMETZ-LES-LOGES
BEAURAINS
BEAURAINVILLE
BEAUVOIR-WAVANS
BEAUVOIS
BECOURT
BEHAGNIES
BELLEBRUNE
BELLE-ET-HOULLEFORT
BELLINGHEM
BELLONNE
BENIFONTAINE
BERCK-SUR-MER
BERGUENEUSE
BERLENCOURT-LE-CAUROY
BERLES-AU-BOIS
BERLES-MONCHEL
BERMICOURT
BERNEVILLE
BERNIEULLES
BERTINCOURT
BETHONSART
BETHUNE
BEUGIN
BEUGNATRE
BEUGNY
BEUSSENT
BEUTIN
BEUVREQUEN
BEUVRY
BEZINGHEM
BIACHE-SAINT-VAAST
BIEFVILLERS-LES-BAPAUME
BIENVILLERS-AU-BOIS
BIHUCOURT
BILLY-BERCLAU
BILLY-MONTIGNY
BIMONT
BLAIRVILLE
BLANGerval-BLANGERMONT
BLANGY-SUR-TERNOISE
BLENDÉCQUES
BLEQUIN
BLESSY
BLINGEL
BOFFLES
BOIRY-BECQUERELLE
BOIRY-NOTRE-DAME
BOIRY-SAINT-MARTIN
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE
BOIS-BERNARD
BOISDINGHEM
BOISJEAN
BOISLEUX-AU-MONT
BOISLEUX-SAINT-MARC
BOMY
BONNIERES
BONNINGUES-LES-ARDRES
BONNINGUES-LES-CALAIS
BOUBERS-LES-HESMOND
BOUBERS-SUR-CANCHE
BOUIN-PLUMOISON
BOULOGNE-SUR-MER
BOUQUEHAULT
BOURECQ
BOURET-SUR-CANCHE

BOURLON	CHELERS	DURY
BOURNONVILLE	CHERIENNES	ECHINGHEN
BOURS	CHERISY	ECLIMEUX
BOURSIN	CHOCQUES	ECOIVRES
BOURTHES	CLAIRMARAIS	ECOURT-SAINT-QUENTIN
BOUVELINGHEM	CLENLEU	ECOUST-SAINT-MEIN
BOUVIGNY-BOYEFFLES	CLERQUES	ECQUEDECQUES
BOYAVAL	CLETY	ECQUES
BOYELLES	COLEMBERT	ECUIRES
BREBIERES	COLLINE-BEAUMONT	ECURIE
BREMES	LA COMTE	ELEU-DIT-LEAUWETTE
BREVILLERS	CONCHIL-LE-TEMPLE	ELNES
BREXENT-ENOCQ	CONCHY-SUR-CANCHE	EMBRY
BRIAS	CONDETTE	ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE
BRIMEUX	CONTES	ENQUIN-SUR-BAILLONS
BRUAY-LA-BUISSIERE	CONTEVILLE-EN-TERNOIS	EPERLECQUES
BRUNEMBERT	CONTEVILLE-LES-BOULOGNE	EPINOY
BUCQUOY	COQUELLES	EPS
BUIRE-AU-BOIS	CORBEHEM	EQUIHEN-PLAGE
BUIRE-LE-SEC	CORMONT	EQUIRRE
BUISSY	COUIN	ERGNY
BULLECOURT	COULLEMONT	ERIN
BULLY-LES-MINES	COULOGNE	ERNY-SAINT-JULIEN
BUNEVILLE	COULOMBY	ERVILLERS
BURBURE	COUPELLE-NEUVE	ESCALLES
BUS	COUPELLE-VIEILLE	ESCOEUILLES
BUSNES	COURCELLES-LE-COMTE	ESQUERDES
CAFFIERS	COURCELLES-LES-LENS	ESSARS
CAGNICOURT	COURRIERES	ESTEVELLES
CALAIS	COURSET	ESTREE
CALONNE-RICOUART	LA COUTURE	ESTREE-BLANCHE
CALONNE-SUR-LA-LYS	COUTURELLE	ESTREE-CAUCHY
LA CALOTTERIE	COYECQUES	ESTREELLES
CAMBLAIN-CHATELAIN	CREMAREST	ESTREE-WAMIN
CAMBLAIN-L'ABBE	CREPY	ETAING
CAMBLIGNEUL	CREQUY	ETAPLES
CAMBRIN	CROISETTE	ETERPIGNY
CAMIERS	CROISILLES	ETRUN
CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS	CROIX-EN-TERNOIS	EVIN-MALMAISON
CAMPAGNE-LES-GUINES	CUCQ	FAMECHON
CAMPAGNE-LES-HESDIN	CUINCHY	FAMPOUX
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES	DAINVILLE	FARBUS
CAMPIGNEULLES-LES-GRANDES	DANNES	FAUQUEMBERGUES
CAMPIGNEULLES-LES-PETITES	DELETTES	FAVREUIL
CANETTEMONT	DENIER	FEBVIN-PALFART
CANLERS	DENNEBROEUCQ	FERFAY
CANTELEUX	DESVRES	FERQUES
CAPELLE-FERMONT	DIEVAL	FESTUBERT
LA-CAPELLE-LES-BOULOGNE	DIVION	FEUCHY
CAPELLE-LES-HESDIN	DOHEM	FICHEUX
CARENCY	DOUCHY-LES-AYETTE	FIEFS
CARLY	DOUDEAUVILLE	FIENNES
CARVIN	DOURGES	FILLIEVRES
LA CAUCHIE	DOURIEZ	FLECHIN
CAUCHY-A-LA-TOUR	DOUVVIN	FLERS
CAUCOURT	DROCOURT	FLEURBAIX
CAUMONT	DROUVIN-LE-MARAIS	FLEURY
CAVRON-SAINT-MARTIN	DUISANS	FLORINGHEM

FONCQUEVILLERS
FONTAINE-LES-BOULANS
FONTAINE-LES-CROISILLES
FONTAINE-LES-HERMANS
FONTAINE-L'ETALON
FORTEL-EN-ARTOIS
FOSSEUX
FOUFFLIN-RICAMETZ
FOUQUEREUIL
FOUQUIERES-LEZ-BETHUNE
FOUQUIERES-LES-LENS
FRAMECOURT
FREMICOURT
FRENCQ
FRESNES-LES-MONTAUBAN
FRESNICOURT-LE-DOLMEN
FRESNOY
FRESNOY-EN-GOHELLE
FRESSIN
FRETHUN
FREVENT
FREVILLERS
FREVIN-CAPELLE
FRUGES
GALAMETZ
GAUCHIN-LE-GAL
GAUCHIN-VERLOINGT
GAUDIEMPRE
GAVRELLE
GENNES-IVERGNY
GIVENCHY-EN-GOHELLE
GIVENCHY-LE-NOBLE
GIVENCHY-LEZ-LA-BASSEE
GOMIECOURT
GOMMECOURT
GONNEHEM
GOSNAY
GOUVES
GOUY-EN-ARTOIS
GOUY-EN-TERNOIS
GOUY-SAINT-ANDRE
GOUY-SERVINS
GOUY-SOUS-BELLONNE
GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT
GRAND-RULLECOURT
GRENAY
GREVILLERS
GRIGNY
GRINCOURT-LES-PAS
GROFFLIERS
GUARBECQUE
GUEMAPPE
GUEMPS
GUIGNY
GUINECOURT
GUINES
GUISY
HABARCQ

HAILLICOURT
HAISNES
HALINGHEN
HALLINES
HALLOY
HAMBLAIN-LES-PRES
HAMELINCOURT
HAM-EN-ARTOIS
HAMES-BOUCRES
HANNESCAMPS
HAPLINCOURT
HARAVESNES
HARDINGHEN
HARNES
HAUCOURT
HAUTE-AVESNES
HAUTECLOQUE
HAUTEVILLE
HAUT-LOQUIN
HAVRINCOURT
HEBUTERNE
HELFAUT
HENDECOURT-LES-CAGNICOURT
HENDECOURT-LES-RANSART
HENIN-BEAUMONT
HENINEL
HENIN-SUR-COJEUL
HENNEVEUX
HENU
HERBINGHEN
HERICOURT
LA HERLIERE
HERLINCOURT
HERLIN-LE-SEC
HERLY
HERMAVILLE
HERMELINGHEN
HERMIES
HERMIN
HERNICOURT
HERSIN-COUPIGNY
HERVELINGHEN
HESDIGNEUL-LEZ-BETHUNE
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE
HESDIN
HESDIN-L'ABBE
HESMOND
HESTRUS
HEUCHIN
HEURINGHEM
HEZECQUES
HINGES
HOCQUINGHEN
HOUCHIN
HOUDAIN
HOULLE
HOUVIN-HOUVIGNEUL
HUBERSENT

HUBY-SAINT-LEU
HUCLIER
HUCQUELIERS
HULLUCH
HUMBERCAMPS
HUMBERT
HUMEROEUILLE
HUMIERES
INCHY-EN-ARTOIS
INCOURT
INXENT
ISBERGUES
ISQUES
IVERGNY
IZEL-LES-EQUERCHIN
IZEL-LES-HAMEAU
JOURNY
LABEUVRIERE
LABOURSE
LABROYE
LACRES
LAGNICOURT-MARCEL
LAIRES
LAMBRES
LANDRETHUN-LE-NORD
LANDRETHUN-LES-ARDRES
LAPUGNOY
LATTRE-SAINT-QUENTIN
LAVENTIE
LEBIEZ
LEBUCQUIERE
LECHELLE
LEDINGHEM
LEFAUX
LEFOREST
LENS
LEPINE
LESPESES
LESPINOY
LESTREM
LEUBRINGHEN
LEULINGHEM
LEULINGHEN-BERNES
LIBERCOURT
LICQUES
LIENCOURT
LIERES
LIETRES
LIEVIN
LIGNEREUIL
LIGNY-LES-AIRE
LIGNY-SAINT-FLOCHEL
LIGNY-SUR-CANCHE
LIGNY-THILLOY
LILLERS
LINGHEM
LINZEUX
LISBOURG

LOCON
LA-LOGE
LOISON-SOUS-LENS
LOISON-SUR-CREQUOISE
LONGFOSSE
LONGUENESSE
LONGUEVILLE
LONGVILLIERS
LOOS-EN-GOHELLE
LORGIES
LOTTINGHEN
LOUCHES
LOZINGHEM
LUGY
LUMBRES
LA-MADELAINES-SOUS-
MONTREUIL
MAGNICOURT-EN-COMTE
MAGNICOURT-SUR-CANCHE
MAINTENAY
MAISNIL
MAISNIL-LES-RUITZ
MAISONCELLE
MAIZIERES
MAMETZ
MANIN
MANINGHEM
MANINGHEN-HENNE
MARANT
MARCK
MARCONNE
MARCONNELLE
MARENLA
MARESQUEL-ECQUEMICOURT
MAREST
MAREVILLE
MARLES-LES-MINES
MARLES-SUR-CANCHE
MAROEUIL
MARQUAY
MARQUION
MARQUISE
MARTINPUICH
MATRINGHEM
MAZINGARBE
MAZINGHEM
MENCAS
MENNEVILLE
MENTQUE-NORTBECOURT
MERCATEL
MERCK-SAINT-LIEVIN
MERICOURT
MERLIMONT
METZ-EN-COUTURE
MEURCHIN
MINGOVAL
MONCHEAUX-LES-FREVENT
MONCHEL-SUR-CANCHE

MONCHIET
MONCHY-AU-BOIS
MONCHY-BRETON
MONCHY-CAYEUX
MONCHY-LE-PREUX
MONDICOURT
MONT-BERNANCHON
MONTCAVREL
MONTENESCOURT
MONTIGNY-EN-GOHELLE
MONTREUIL-SUR-MER
MONT-SAINT-ELOI
MONT-EN-TERNOIS
MORCHIES
MORINGHEM
MORVAL
MORY
MOULLE
MOURIEZ
MOYENNEVILLE
MUNCQ-NIEURLET
NABRINGHEN
NEDON
NEDONCHEL
NEMPONT-SAINT-FIRMIN
NESLES
NEUFCHATEL-HARDELLOT
NEULETTE
NEUVE-CHAPELLE
NEUVILLE-AU-CORNET
NEUVILLE-BOURJONVAL
NEUVILLE-SAINT-VAAST
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL
NEUVILLE-VITASSE
NEUVIREUIL
NIELLES-LES-ARDRES
NIELLES-LES-BLEQUIN
NIELLES-LES-CALAIS
NOEUX-LES-AUXI
NOEUX-LES-MINES
NORDAUSQUES
NOREUIL
NORRENT-FONTES
NORTKERQUE
NORT-LEULINGHEM
NOUVELLE-EGLISE
NOYELLES-GODAULT
NOYELLES-LES-HUMIERES
NOYELLES-LES-VERMELLES
NOYELLES-SOUS-BELLONNE
NOYELLES-SOUS-LENS
NOYELLETTTE
NOYELLE-VION
NUNCQ-HAUTE-COTE
OBLINGHEM
OEUF-EN-TERNOIS
OFFEKERQUE
OFFIN

OFFRETHUN
OIGNIES
OISY-LE-VERGER
OPPY
ORVILLE
OSTREVILLE
OURTON
OUTREAU
OUVE-WIRQUIN
OYE-PLAGE
PALLUEL
LE-PARCQ
PARENTY
PAS-EN-ARTOIS
PELVES
PENIN
PERNES
PERNES-LES-BOULOGNE
PEUPLINGUES
PIERREMONT
PIHEM
PIHEN-LES-GUINES
PITTEFAUX
PLANQUES
PLOUVAIN
POLINCOVE
POMMERA
POMMIER
LE-PONCHEL
PONT-A-VENDIN
LE-PORTEL
PREDEFIN
PRESSY
PREURES
PRONVILLE
PUISIEUX
QUEANT
QUELMES
QUERCAMPS
QUERNES
LE-QUESNOY-EN-ARTOIS
QUESQUES
QUESTRECQUES
QUIERY-LA-MOTTE
QUIESTEDE
QUILEN
QUOEUX-HAUT-MAISNIL
RACQUINGHEM
RADINGHEM
RAMECOURT
RANG-DU-FLIERS
RANSART
RAYE-SUR-AUTHIE
REBERGUES
REBREUVE-RANCHICOURT
REBREUVE-SUR-CANCHE
REBRUVIETTE
RECLINGHEM

RECOURT
 RECQUES-SUR-COURSE
 RECQUES-SUR-HEM
 REGNAUVILLE
 RELY
 REMILLY-WIRQUIN
 REMY
 RENTY
 RETY
 RICHEBOURG
 RIENCOURT-LES-BAPAUME
 RIENCOURT-LES-CAGNICOURT
 RIMBOVAL
 RINXENT
 RIVIERE
 ROBECQ
 ROCLINCOURT
 ROCQUIGNY
 RODELINGHEM
 ROELLECOURT
 ROEUX
 ROLLANCOURT
 ROMBLY
 ROUETOIRE
 ROUGEFAVY
 ROUSSENT
 ROUVROY
 ROYON
 RUISSEAUVILLE
 RUITZ
 RUMAUCOURT
 RUMILLY
 RUMINGHEM
 RUYAULCOURT
 SACHIN
 SAILLY-AU-BOIS
 SAILLY-EN-OSTREVENT
 SAILLY-LABOURSE
 SAILLY-SUR-LA-LYS
 SAINS-EN-GOHELLE
 SAINS-LES-FRESSIN
 SAINS-LES-MARQUION
 SAINS-LES-PERNES
 SAINT-AMAND
 SAINT-AUBIN
 SAINT-AUGUSTIN
 SAINTE-AUSTREBERTHE
 SAINTE-CATHERINE
 SAINTE-MARIE-KERQUE
 SAINT-DENOEU
 SAINT-ETIENNE-AU-MONT
 SAINT-FLORIS
 SAINT-FOLQUIN
 SAINT-GEORGES
 SAINT-HILAIRE-COTTES
 SAINT-INGLEVERT
 SAINT-JOSSE
 SAINT-LAURENT-BLANGY
 SAINT-LEGER
 SAINT-LEONARD
 SAINT-MARTIN-BOULOGNE
 SAINT-MARTIN-CHOQUEL
 SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM
 SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM
 SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL
 SAINT-MICHEL-SOUS-BOIS
 SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE
 SAINT-NICOLAS-LEZ-ARRAS
 SAINT-OMER
 SAINT-OMER-CAPELLE
 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
 SAINT-REMY-AU-BOIS
 SAINT-TRICAT
 SAINT-VENANT
 SALLAUMINES
 SALPERWICK
 SAMER
 SANGATTE
 SANGHEN
 SAPIGNIES
 LE-SARS
 SARS-LE-BOIS
 SARTON
 SAUCHY-CAUCHY
 SAUCHY-LESTREE
 SAUDEMONT
 SAULCHOY
 SAULTY
 SAVY-BERLETTE
 SELLES
 SEMPY
 SENINGHEM
 SENLECQUES
 SENLIS
 SERICOURT
 SERQUES
 SERVINS
 SETQUES
 SIBIVILLE
 SIMENCOURT
 SIRACOURT
 SOMBRIN
 SORRUS
 SOUASTRE
 SOUCHEZ
 LE-SOUICH
 SURQUES
 SUS-SAINT-LEGER
 TANGRY
 TARDINGHEN
 TENEUR
 TERNAS
 THELUS
 THEROUANNE
 THIEMBRONNE
 LA-THIEULOYE
 THEVRES
 TIGNY-NOYELLE
 TILLOY-LES-HERMAVILLE
 TILLOY-LES-MOFFLAINES
 TILLY-CAPELLE
 TILQUES
 TINCQUES
 TINGRY
 TOLLENT
 TORCY
 TORTEFONTAINE
 TORTEQUESNE
 LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE
 TOURNEHEM-SUR-LA-HEM
 TRAMECOURT
 LE-TRANSLOY
 TRESCAULT
 TROISVAUX
 TUBERSENT
 VACQUERIE-LE-BOUCQ
 VACQUERIETTE-ERQUIERES
 VALHUON
 VAUDRICOURT
 VAUDRINGHEM
 VAULX
 VAULX-VRAUCOURT
 VELU
 VENDIN-LES-BETHUNE
 VENDIN-LE-VIEIL
 VERCHIN
 VERCHOCQ
 VERLINCTHUN
 VERMELLES
 VERQUIGNEUL
 VERQUIN
 VERTON
 VIEIL-HESDIN
 VIEILLE-CHAPELLE
 VIEILLE-EGLISE
 VIEIL-MOUTIER
 VILLERS-AU-BOIS
 VILLERS-AU-FLOS
 VILLERS-BRULIN
 VILLERS-CHATEL
 VILLERS-LES-CAGNICOURT
 VILLERS-L'HOPITAL
 VILLERS-SIR-SIMON
 VIMY
 VINCLY
 VIOLAINES
 VIS-EN-ARTOIS
 VITRY-EN-ARTOIS
 WABEN
 WACQUINGHEN
 WAIL
 WAILLY
 WAILLY-BEAUCAMP
 WAMBERCOURT

WAMIN
WANCOURT
WANQUETIN
WARDRECQUES
WARLENCOURT-EAUCOURT
WARLINCOURT-LES-PAS
WARLUS
WARLUZEL
LE-WAST
WAVRANS-SUR-L'AA
WAVRANS-SUR-TERNOISE
WESTREHEM

WICQUINGHEM
WIDEHEM
WIERRE-AU-BOIS
WIERRE-EFFROY
WILLEMAN
WILLENCOURT
WILLERVAL
WIMEREUX
WIMILLE
WINGLES
WIRWIGNES
WISMES

WISQUES
WISSANT
WITTERNESSE
WITTES
WIZERNES
YTRES
ZÔTEUX
ZOUAFQUES
ZUDAUSQUES
ZUTKERQUE